

DEMANDE D'UN NUMERO DE VOILE « HABITABLES »

- 1) le numéro de voile est attribué pour la vie du bateau
- 2) Pour les séries monotypes très diffusées le numéro est constitué par un préfixe, suivi du numéro de coque
- 3) les séries internationales ISAF peuvent utiliser leur seul numéro de coque

Les numéros sont donnés en même temps que le premier contrat de jauge, pour les systèmes de jauge fédéraux (Osiris habitables, ORC, JCH), sans devoir passer par cette demande.

Pour les autres systèmes de temps compensé, précisez votre demande

- | | |
|---------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> IRC | <input type="checkbox"/> Autres - Précisez : |
| <input type="checkbox"/> Classe Libre | <input type="checkbox"/> Multicoques Habitable (jauge Multi 2000) |

Nom du demandeur :	_____
Adresse :	_____ _____
Tél. :	_____
Adresse e-mail :	_____

Nom du bateau :	_____
Type :	_____
Architecte :	_____
Constructeur :	_____
Année construction :	_____

Fait à : _____ Le : _____

Signature :

Formulaire type à renvoyer à :

FFVoile – Département Habitable – 17 rue Henri Bocquillon – 75015 Paris

Votre demande doit obligatoirement être accompagnée de votre chèque de 15,00 € à l'ordre de la FFVoile.

Tout dossier incomplet ne sera pas traité.



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72